

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par

M. Tardy

-----

### ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Mis à part pour la fixation d'un éventuel seuil, les dispositions sont suffisamment explicites et ne nécessitent pas de décret.